

Comment remplir votre dossier en ligne

Maintenant que vous avez choisi votre école, il est temps de compléter votre dossier et de vous rapprocher de l'obtention de votre visa étudiant!

Ce guide contient des informations très importantes sur la manière de remplir votre dossier en ligne et de soumettre les documents requis. Lorsque vous travaillez sur chaque section, veuillez vous référer aux instructions ci-dessous afin de soumettre une candidature de haute qualité..



Attention !

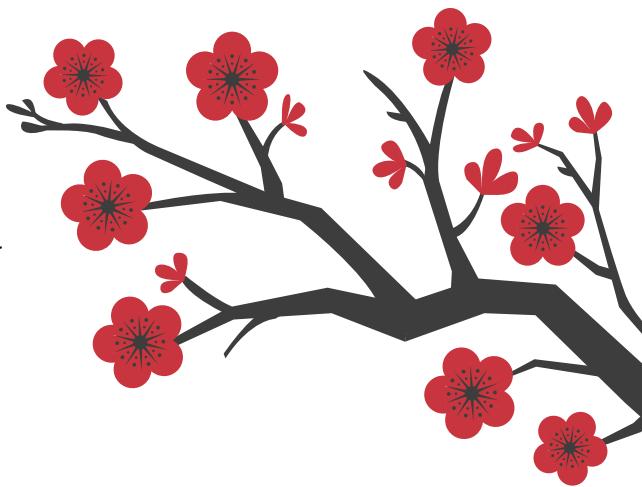
- Pour toute question non résolue, contactez votre coordinateur.
- Remplissez TOUS les champs en ANGLAIS (sauf noms, adresses, etc.).
- Cliquez sur "Enregistrer" en bas de chaque section pour sauvegarder vos données.

Section 2 - Informations personnelles

Pour cette section, prenez votre passeport et renseignez exactement les mêmes infos qui y figurent (y compris les deuxièmes prénoms, dans le champ "Autres prénoms"). N'oubliez pas de rajouter l'indicatif téléphonique de votre pays (France: +33, Belgique: +32, Suisse: +41, Québec: +1, ...)

Section 3 - Frais d'inscription

- Réglez les frais d'inscription (application fee) via PayPal pour réserver votre place.
- La réservation est effective uniquement après paiement. Les places étant limitées, ne tardez pas.
- Les frais sont remboursables jusqu'à l'envoi du dossier à l'école (après vérification faite par votre coordinateur). Passé ce stade, ils ne le sont plus.
- Chaque école a sa politique d'annulation. Contactez votre coordinateur pour plus d'informations.



Section 4 - Niveau de compétence actuel et objectifs

Durée des études au Japon

Ici, vous devez prendre en compte 1) vos projets futurs et 2) votre relevé bancaire ou celui de votre sponsor.

1) PROJETS FUTURS:

Si vous souhaitez poursuivre des études supérieures au Japon, il est recommandé de s'inscrire pour le cours complet, ce qui vous permettra de terminer vos études de langue en mars, puisque les programmes d'études sup. commencent généralement en avril.

Rentrée	Durée max. avec fin en mars
Avril	2 ans
Juillet	1 an et 9 mois
Octobre	1 an et 6 mois
Janvier	1 an et 3 mois

***Apprenez-en plus sur l'organisation de vos études en japonais suivies d'études supérieures [**ici!**](#)

Si vous n'envisagez pas de poursuivre des études supérieures au Japon, il est possible d'être inscrit pour la **durée minimale acceptée par votre école**.

Cependant les prolongations ne sont pas garanties. En général, **il est préférable de s'inscrire à la durée la plus longue possible**, plutôt que de s'inscrire pour une durée plus courte et de compter sur une prolongation.

2) RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE:

Le solde de votre relevé bancaire ou de celui de votre sponsor doit correspondre à la durée des études pour lesquelles vous vous inscrivez. Les exigences commencent généralement à 1 200 000 yens pour 6 mois, mais comme elles varient pour chaque école, veuillez vous référer aux exigences spécifiques que votre coordinateur peut vous confirmer.

Motifs et objectifs des études

Vos motivations doivent être cohérentes avec votre projet.

Par exemple, vous ne devez pas mentionner votre intention de travailler au Japon après vos études si vous n'êtes pas éligible à un visa de travail. Dans ce cas, il est préférable de mentionner qu'une meilleure maîtrise du japonais vous offrira davantage de possibilités d'emploi dans votre pays ou à l'étranger.



Décrivez votre motivation à apprendre le Japonais au Japon.

Veuillez répondre aux questions suivantes dans votre déclaration :

- Pourquoi souhaitez-vous étudier le japonais ?
- Qu'est-ce qui vous a donné envie d'apprendre le japonais ?
- Pourquoi étudier le japonais au Japon (plutôt que dans votre pays d'origine) ?
- Pourquoi avez-vous décidé de vous inscrire dans l'école de votre choix ?
- Quels avantages l'apprentissage du japonais vous apportera-t-il ?
- Que ferez-vous une fois vos études de langue terminées ?
- Si vous avez déjà demandé un visa étudiant, pourquoi en demandez-vous un nouveau ?

Quel est votre projet après l'obtention de votre diplôme?

Lorsque vous choisissez votre "projet après l'obtention de votre diplôme", veuillez vous référer aux éléments suivants :

Retour dans mon pays d'origine	Trouver un travail	Continuer mes études au Japon
<p>Nous recommandons de sélectionner cette option si vos projets sont de rentrer dans votre pays d'origine après vos études.</p>	<p>Vous ne pouvez choisir cette option que si vous possédez :</p> <p>a) Un diplôme de licence/bachelor, ou supérieur, et b) Un niveau JLPT N2 (ou le projet d'atteindre le N2 à la fin de vos cours).</p> <p>En règle générale, il est conseillé aux débutant.e.s de choisir la durée maximale des cours s'ils choisissent ce projet, car il faut généralement 18-24 mois pour atteindre le niveau JLPT N2, qui est souvent exigé par les employeurs au Japon.</p> <p>*vous pouvez aussi choisir cette option si vous pouvez prétendre au Specified Skills Visa (Tokutei ginou visa, 特定技能ビザ)</p>	<p>Vous ne pouvez choisir cette option que si :</p> <p>a) Vous avez obtenu ou allez obtenir le diplôme d'accès aux études universitaires dans votre pays d'origine, et b) Vous vous inscrivez pour la durée maximale/complète des cours, vous permettant de finir de façon à enchaîner avec la rentrée académique (en avril, parfois octobre).</p>



Section 5 - Expérience en japonais

IMPORTANT: N'oubliez pas d'inclure toutes les expériences d'auto-apprentissage du japonais que vous avez acquises. N'oubliez pas de compter ces heures d'étude dans votre nombre total d'heures:

- entraînement à l'écriture des hiragana, katakana et kanji
- tester son vocabulaire
- regarder des dessins animés/émissions japonaises ou écouter de la musique japonaise, de façon active, en mettant l'accent sur l'apprentissage du vocabulaire, la pratique de l'écoute ou la répétition orale
- échange de langue avec un.e ami.e japonais.e

N'oubliez pas que 150 heures d'études constituent l'exigence officielle pour demander un visa étudiant, et que l'école/l'immigration a le droit de vérifier vos progrès à tout moment jusqu'à ce que vous receviez l'approbation de l'immigration (le COE).



Comment avez-vous étudié?

Si vous avez suivi plusieurs types d'études (par exemple, des études autodidactes et des études dans un établissement de langues), veuillez soumettre une entrée pour chaque type.

Quand les études ont-elles commencé?

【Vous ne vous rappelez pas le jour exact?】

Sélectionnez "01". L'important est que le mois et l'année soient exactes.

【Encore en train d'apprendre?】

Saisissez une date de fin future pour indiquer que vous continuerez à étudier jusqu'à votre arrivée au Japon (par exemple, si vous êtes inscrit.e pour avril, saisissez 01/04/AAAA).

【Avez-vous suivi un cours de langue japonaise ?】

Si vous suivez actuellement un cours ou avez suivi un cours dans le passé, veuillez indiquer la date exacte de début et de fin (ou la date de fin prévue) du cours, telles qu'indiquées sur votre attestation d'études ou la lettre de votre prof.

Combien d'heures avez-vous consacrées à l'études du japonais?

Veuillez calculer le nombre total d'heures que vous avez faites jusqu'à présent (pour chaque entrée) du mieux que vous pouvez.

- soit en prenant ce qui est écrit sur une attestation;
- soit en calculant en moyenne le nombre d'heures faites par semaine (ex.: 1h de révisions chaque jour pendant 30 semaines = 1h*7jours*30 semaines = 210h)

Avez-vous un certificat/attestation?

Si vous entrez dans cette section un cours pris dans une école/avec un enseignant, même en ligne, veuillez soumettre une preuve de vos études.

Voir Section 14 - Mes documents, pour plus d'informations.

Section 6 - Informations sur le sponsor financier

Dans cette section, si vous vous auto-sponsorisez, veuillez indiquer les détails de votre emploi actuel. Si vous ne remplissez pas les conditions et que c'est un parent direct qui sponsorise votre demande, veuillez indiquer les détails de son emploi actuel..

Revenu annuel / Nom et adresse de l'entreprise

Assurez-vous que le **revenu annuel total** indiqué correspond à ce qui est écrit sur la pièce justificative soumise (FR: avis d'imposition. BE: avertissement-extrait de rôle. QC: T4. CH: certificat de salaire). Cela s'applique également **au nom et à l'adresse de l'entreprise**.

Numéro de téléphone de l'entreprise

Le no de téléphone personnel/domicile du sponsor n'est **pas** accepté, sauf s'il s'agit d'un propriétaire d'entreprise et que le numéro sert de numéro officiel de l'entreprise. Veuillez inclure l'indicatif du pays.

NB: paiement des frais de scolarité

Le 1er paiement est dû 1 à 4 mois avant le début des cours. Le 2e paiement est dû après votre arrivée au Japon, et les versements suivants sont à effectuer étape par étape.

Si vous devez interrompre vos études, veuillez en informer l'école avant le prochain cycle de paiement.

Les factures sont généralement émises trois mois à l'avance.

Titre du poste occupé

Les termes trop génériques comme "salarié" ou "employé" ne sont pas acceptés. Veuillez indiquer le titre exact mentionné sur la fiche de salaire, et/ou un titre bien spécifique comme "directeur des ventes", "responsable du service clientèle", "caissier", "médecin", "professeur de mathématiques au lycée", etc.

Si votre sponsor est retraité.e, vous pouvez renseigner les détails de son dernier emploi dans cette section.



Section 7 - Voyages au Japon

Dans cette section, veuillez lister TOUTES vos visites passées au Japon. Vous devrez télécharger une copie des tampons d'entrée et de sortie reçus dans votre passeport pour chaque visite. (veuillez télécharger une photo/un scan de la page entière du passeport)

IMPORTANT : Si vous n'avez pas reçu de tampon bleu de départ pour un voyage, veuillez soumettre **un billet d'avion électronique ou de la carte d'embarquement** à la section 13 - Mes documents. Si des tampons figuraient dans un ancien passeport que vous n'avez plus, veuillez soumettre les anciens billets d'avion ou cartes d'embarquement.

L'itinéraire doit inclure :

- Votre nom complet
- Jour/mois/année de départ du Japon.



Section 8 - Précédents visas

Chaque fois que vous avez soumis une demande de visa longue durée pour le Japon (PVT, visa étudiant, visa travail, visa conjoint, etc.), cette étape doit être prise en compte, y compris les demandes annulées.

Ne pas déclarer correctement le nombre de demandes de visa ou de COE précédentes est un sujet pris très au sérieux par les services d'immigration japonais. Même si un visa ou un COE pour un séjour longue durée a été approuvé mais jamais utilisé pour entrer au Japon, il doit impérativement être déclaré ici.

Si vous avez des doutes sur vos demandes passées, nous vous recommandons vivement de contacter l'école ou l'employeur pour confirmer si une demande de COE a été faite en votre nom, si un COE a été délivré et, le cas échéant, s'il a été annulé en bonne et due forme. Si vous avez reçu un visa de longue durée dans votre passeport et que vous ne l'avez pas utilisé pour entrer au Japon, il est de votre responsabilité de faire annuler le visa auprès de votre ambassade/consulat japonais local.

IMPORTANT: Si vous avez répondu « Oui » dans cette section, vous devez soumettre des documents supplémentaires:

- Copie recto/verso de votre **zairyu card** (carte de résidence japonaise)
- Copie du **visa** reçu dans votre passeport
- Documents recueillis auprès de votre ancienne école (uniquement si vous aviez un visa étudiant):
 - **Certificate of completion** (修了書)
 - **Transcript of grades/attendance** (出席・成績証明書)
 - **Copie de votre COE application form** soumis à l'Immigration (在留資格認定証明書交付申請書)

Section 9 - Parcours scolaire

Veuillez ajouter une entrée pour TOUTES les écoles que vous avez fréquenté depuis l'école élémentaire/primaire jusqu'à aujourd'hui.

IMPORTANT: N'incluez pas le jardin d'enfants, la maternelle, la petite enfance, etc.

Années d'éducation scolaire

Exemples:

En général, les étudiants de France / Belgique ont suivi **12 années**, de l'école primaire à la fin du baccalauréat / CESS. Les étudiants du Québec finissent leur DES en **11 années** d'études.

Pour les étudiants suisses: dépend du canton.

Note:

Vous devez également inclure les écoles où vous n'avez pas obtenu de diplôme ou celles que vous n'avez fréquentées qu'une courte période, par exemple parce que vous avez déménagé ou changé d'école ou de cursus, ou arrêté ces études.

Date de début / date de fin

Si vous ne connaissez pas le jour exact, vous pouvez sélectionner "01".

L'important est que le mois et l'année soient exacts.

Si vous fréquentez actuellement une école, veuillez indiquer la date à laquelle vous devriez finir vos études, qui figure sur **une attestation d'études**. Une attestation qui indique la date de fin des études est exigée des étudiants actuellement en dernière année d'études et qui n'ont pas encore obtenu leur diplôme.

Date d'obtention du diplôme

Elle devrait correspondre à la date d'obtention écrite sur votre diplôme ou à la date indiquée sur votre attestation d'études en cours.



Section 10 - Expériences professionnelles

Veuillez indiquer tous les emplois que vous avez occupés. Veillez à préciser pour chaque emploi s'il s'agissait d'un travail à temps partiel ou à temps plein.

Si vous avez effectué un travail non rémunéré de longue durée, ajoutez une note dans la description (par exemple, "internship" ou "unpaid work").

Il doit y avoir le moins de gaps ou de chevauchements possibles entre les emplois!



Date d'embauche / de départ

Si vous ne connaissez pas la date exacte de début ou de fin d'un emploi, vous pouvez indiquer "01" comme jour.

Veuillez fournir l'adresse complète de votre lieu de travail (pays, code postal, etc.). Si l'entreprise a cessé ses activités, assurez-vous de le mentionner.

【Toujours en cours d'emploi?】

Si vous êtes toujours employé.e, veuillez indiquer la date à laquelle vous prévoyez de cesser de travailler. Si vous financez vous-même votre demande, il est idéal d'indiquer une date de fin future pour montrer que vous continuerez à travailler jusqu'à votre arrivée au Japon (par exemple, si vous êtes inscrit pour avril, indiquez 01/04/AAAA).

Section 11 - Explications concernant le parcours scolaire/pro

Si votre parcours scolaire n'est pas linéaire (par exemple, vous avez redoublé ou abandonné temporairement vos études ou encore vous avez sauté une classe), veuillez fournir plus d'informations dans cette section. Par exemple: "From June 2020 to August 2021, I temporarily withdrew from school to work full-time."

【Interruptions dans votre parcours?】

Si vous avez des interruptions **de 6 mois ou plus** dans votre parcours scolaire ou votre expérience professionnelle, veuillez expliquer les raisons de cette inactivité et présenter en quelques lignes vos activités pendant cette période.

【Des chevauchements?】

S'il y a eu chevauchement entre des études à temps plein et un emploi à temps plein, ou entre un emploi à temps plein et un à temps partiel, voire plusieurs emplois à temps plein simultanément, merci d'expliquer comment vous avez pu gérer ces engagements, car l'immigration japonaise pourrait en demander des précisions.

Section 12 - Santé

Veuillez être honnête sur votre état de santé. Si vous omettez des informations importantes sur vos antécédents médicaux, l'école risque de ne pas être préparée à vous aider en cas de problème pendant votre séjour au Japon.

Section 13 - Contact d'urgence

Vous n' avez besoin d'indiquer qu'une seule personne dans cette section. Le contact d'urgence principal doit être un membre de la famille. Veuillez nous informer par message si vous ne parvenez pas à indiquer un membre de votre famille pour une raison quelconque.

Section 14 - Mes documents

Passons maintenant à la partie la plus importante de votre dossier ! Veuillez consulter les exemples que nous avons fournis et assurez-vous que les documents que vous soumettez répondent aux exigences décrites ci-dessous.

Photo d'identité

 [Voir exemples ICI](#) 

Un visa étudiant est un document légal qui nécessite **une photo d'identité de haute qualité**. Veuillez vous assurer que votre photo répond aux critères suivants :

- Haute résolution et définition.
- Prise au cours des 3 derniers mois.
- Prise sur un fond blanc uni (sans texture ni motif)
- Éclairage uniforme sans ombres visibles sur vous ou sur l'arrière-plan
- Pas de lunettes
- Pas de sourire
- Différente de la photo de votre passeport.
- Pas de numérisation ou de copie de photos d'identité imprimées (si vous choisissez de faire prendre la photo par un professionnel, assurez-vous d'obtenir une copie numérique haute définition du fichier, et non une copie imprimée)



Passeport

Voir exemple ICI

Le passeport doit être posé à plat, ouvert sur la page d'identité, **les pages supérieure et inférieure étant entièrement visibles**. Aucun doigt, objet, arrière-plan coloré/texturé ou filigrane ne doit apparaître. Veuillez utiliser un scanner.

Certificate of Japanese studies

Voir exemples ICI

Si vous avez mentionné des cours de japonais pris dans un établissement/en ligne dans la section 5 - Expérience en Japonais, veuillez soumettre une preuve de vos études. Le relevé de notes/certificat de compléTION ou graduation doit indiquer tous les cours de japonais que vous avez suivis. Un certificat non officiel (même s'il est extrait d'un portail étudiant en ligne) est accepté à condition qu'il indique toutes les informations suivantes :

- Nom de l'école
- Votre nom
- Nom(s) du cours
- Session(s)/date(s) de tous les cours

Previous Visa Application Documents

Voir exemples ICI

Si vous avez étudié au Japon avec un visa étudiant dans le passé, les documents suivants sont requis :

- Copie recto-verso de votre **zairyu card** (carte de résidence japonaise)
- Copie du **visa** reçu dans votre passeport
- Documents recueillis auprès de votre ancienne école:
 - Certificate of completion (修了書)
 - Transcript of grades/attendance (出席・成績証明書)
 - Copie de votre COE application form soumis à l'Immigration (在留資格認定証明書交付申請書)

**Si vous n'avez pas un des documents ci-dessus, veuillez contacter votre ancienne école de langue japonaise pour les demander.

*** Si vous avez réalisé un échange universitaire, les mêmes documents sont requis, à l'exception du Certificate of completion (修了書) et Transcript of grades/attendance (出席・成績証明書).

(Si vous avez suivis des cours de japonais pendant cet échange, veuillez nous envoyer le Transcript of grades (i.e. relevé de notes, comme preuve d'études du japonais)



Relevé de compte bancaire

 [Voir exemple ICI](#) 

Les relevés de plusieurs comptes sont acceptés. Veuillez vous assurer que le relevé bancaire indique tous les éléments suivants :

- Nom de la banque
- Nom du titulaire du compte (le sponsor)
- Date d'émission (la date, le mois et l'année doivent être indiqués)
- Solde total

REMARQUE: *les relevés d'investissement ne sont pas toujours acceptés par les écoles, et les relevés bancaires pour un compte d'épargne ou un compte courant sont préférés. Si vous soumettez un relevé d'investissement, veuillez **confirmer si les fonds peuvent être retirés à tout moment.***

Proof of Business Registration (autre)

Si votre sponsor est un travailleur indépendant / propriétaire de sa propre entreprise, veuillez fournir une preuve de l'enregistrement de son entreprise (avis de situation au répertoire par Siren/Siret, extrait K ou Kbis / certificat d'enregistrement au registre du commerce, etc.).

Diplôme

 [Voir exemple ICI](#) 

Seul le diplôme de votre formation la plus élevée est nécessaire.

Si vous êtes toujours aux études, veuillez soumettre pour le moment une attestation qui indique la date de fin prévue, comprenant les informations suivantes (vous devrez soumettre votre diplôme une fois qu'il sera disponible) :

- Nom de l'école
- Votre nom complet
- Date d'obtention du diplôme prévue (MM/AAAA)

Si vous n'avez pas accès à votre diplôme ou s'il est perdu et ne peut pas être réédité, veuillez fournir un relevé de notes officiel comprenant les informations suivantes :

- Nom de l'école
- Votre nom complet
- Date d'obtention du diplôme (MM/AAAA)



School Application Forms (formulaire de l'école)

Si vous avez été invité.e à remplir le formulaire propre à l'école, assurez-vous que les informations saisies dans celui-ci soient **exactement les mêmes** que celles écrites dans le dossier en ligne (à la virgule près!). Vous pouvez copier/coller à partir du dossier en ligne, après une première vérification faite par votre coordinateur, si cela vous aide.

Veuillez d'abord renvoyer le formulaire de l'école encore sous format de **fichier MODIFIABLE** (i.e. que l'on peut encore éditer, pas un pdf). Nous vous renverrons la version finale pour signature après vérification.

Section 15 - Envoyer mon dossier

Après avoir cliqué sur **“Envoyer mon dossier”**, vous ne pourrez plus le modifier, et votre coordinateur sera notifié. (Si vous souhaitez apporter des modifications, veuillez contacter le coordinateur en charge de votre dossier.)

Nous vérifierons votre dossier et vos documents. Une fois cette vérification initiale effectuée, nous vous informerons si des corrections sont nécessaires.

Après vérification complète, votre dossier sera envoyé à l'école !



Otsukaresama!

comme on dit au Japon après un travail bien fait !